

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE ECHEVINAL PREIZERDAUL

Séance du 18 septembre 2026

Présents : Marc Gergen, Bourgmestre ; Marc Rehlinger, Vincenzo Colamonaco, échevins.

Objet : Règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire

Le collège échevinal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement communal de circulation modifié du 17 décembre 2014;

Considérant que des travaux sur le pont ont toujours lieu dans la rue de Folschette à hauteur des maisons nr 11-32 à Pratz ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière dans l'intérêt de la sécurité publique ;

arrête à l'unanimité

de modifier le règlement de la circulation communale comme suit :

Art. 1^{er} Pour le lundi, 21 septembre 2026 jusqu'à fin des travaux;

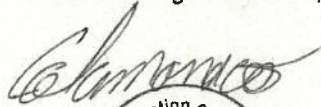
- La circulation sera réglée par les P&CH moyennant des panneaux et feux de signalisation.

Ainsi délibéré en séance, lieu et date qu'en tête.

(suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Bettborn, le 18 septembre 2026

Pour le collège échevinal,

Le Secrétaire communal ff,
(s) R. Wolff



Le Bourgmestre,
(s) M. Gergen



Vu et approuvé,

Preizerdaul, le 25 SEP. 2026

Le conseil communal,

